



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du Lundi 28 Novembre 2016

DCS n° 2016-20

Date de convocation :
21 novembre 2016

Délégués en exercice : 32

Titulaires : 15
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 14

Quorum : 17

Votants : 18

L'an deux mille seize, le lundi vingt-huit novembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Stéphane GARCIA, 1^{er} Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. CASTELLI - Mme JULIEN - M. BELLEGARDE - Mme GUAY - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. BEL - M. DEMANSE - M. FENOUIL - M. BISCARRAT - Mme LORHO - M. GARCIA - M. MARQUOT - M. GROS - M. TERRISSE - M. MANETTI - M. LANGLADE - M. HEUGHE

ETAIENT EXCUSES :

Mme HELLE - M. MOUREAU - M. HEBRARD - M. RANDOULET - M. GUIN - M. BELLEVILLE - M. PERRAND - M. GAMARD

ETAIENT ABSENTS :

M. FAVIER - M. PONCE - M. CHARLUT - M. AVRIL - M. GABERT - M. MUS

Secrétaire de séance : M. Louis BISCARRAT

OBJET : Finances - Exercice Budgétaire 2016 - Décision Modificative n° 1

Rapporteur : M. Stéphane GARCIA

Le rapporteur expose :

Les charges à caractère général (chapitre 011) seront plus importantes que celles prévues au BP 2016. En effet le Syndicat doit faire face cette année à de nombreuses procédures juridiques et administratives (dossier ancienne Directrice du SMBVA) :

- Tribunal Administratif,
- Cour Administrative d'Appel,
- Conseil d'Etat.

Les positions administratives de l'ancienne Directrice du Syndicat ont varié en fonction des jugements :

- Révocation confirmée
→ versement direct de l'ARE à la place de Pôle Emploi (environ 4000 € article 64731 chapitre 12),
- Révocation annulée
→ versement des charges de contribution pour personnel privé d'emploi cadre A au CDG 13 (chapitre 65).

Depuis fin août 2016, le détachement de l'ancienne Directrice du SMBVA auprès de la DDT 84 permet au Syndicat de réduire les charges de contribution à verser au CDG 13 pour personnel privé d'emploi cadre A (chapitre 65).



Cela conduit à un rééquilibrage des prévisions budgétaires. Aucun appel à cotisations supplémentaires n'est à envisager. Une décision modificative suffit.

Au regard de ces éléments, la DM n°1 proposée se présente comme suit :

84092 Code INSEE	SM du Bassin de Vie d'Avignon Budget SMBVA	DM n°1 2016
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE n°1 - 2016

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226-020 : Honoraires	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6227-020 : Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64731-020 : Versées directement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6555-020 : Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Bureau réuni en date du 04 Novembre 2016 a donné un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** cette décision modificative n°1 du BP 2016 telle que décrite ci-dessus.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le : 30/11/2016

Pour extrait conforme
Le Président
Christian RANDOULET

Stéphane GARCIA
1^{er} Vice-président

Pour le Président,
et par délégation,
le Vice-président :

